

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

2025-10-01

Date d'affichage : 17/10/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, GALLIER Erick, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, HERVIEU Jacques, LEROUILLY Chloé, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie.

Absents excusés : DAVID Frédéric donne pouvoir à Christian VENGEONS, DESGUEE Jérémie, donne pouvoir à LEMIERE Marc-Antoine, FREENE Anaïs donne pouvoir à BLIN Annie, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : DAVID Nathalie, GILETTE Valérie, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme.

Présents : 15 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 19

La séance a été ouverte à 20h08.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Recensement 2026 : recrutement et rémunération agents recenseurs
Délibération 2025-10-01

Vu le rapport présenté par Monsieur le Secrétaire Général ;

CONSIDERANT la nécessité de recruter et de fixer la rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2026 ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs nécessaires au bon déroulement des opérations

FIXE la rémunération brute des agents recenseurs ainsi :

- 2 € par feuille de logement
- 1 € par bulletin individuel
- 40 € par séance de formation
- Forfait de 100 € comprenant les frais de de déplacement et la tournée de reconnaissance

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Certifié exécutoire le
17/10/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

